

Nombre de membres

- En exercice : 10
- Présents : 7
- Excusés représentés : 0
- Absents : 3

Date de convocation : 1^{er} mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois de mars à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

Présents : CELLE Éric CHANAL Fabrice DESCAMPS Véronique
 GENTES Laurent GIROUD Florence GRAIL Jérôme
 PERBET Yoann

Absent(s) excusé(s):

Absents : DALENS Gérard, ROUSSET Cédric, ROUX Élodie

Secrétaire de séance : GIROUD Florence

**ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC POUR LA RENOVATION THERMIQUE D'UN
LOGEMENT LOCATIF COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le locataire du logement communal situé dans le bâtiment de la mairie a quitté sa location le 02 décembre 2022.

Ce logement rénové dans les années 1980 ne répond plus aux normes de consommation et de confort qui permettraient d'attirer de nouvelles populations. Le logement étant vide, il serait opportun de réaliser les travaux nécessaires et ainsi s'inscrire dans une démarche vertueuse de réduction de la consommation énergétique des bâtiments communaux.

Ces travaux de rénovation thermique répondent en tout point au défi de la transition écologique et énergétique dans le bourg ancien de Moudeyres.

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 07 février 2023 pour une remise des offres le 27 février 2023 à 12h00. Il s'agit d'un marché alloti. Consultation à laquelle cinq entreprises ont candidaté. Des lots restant infructueux, une seconde procédure par marché sans publicité ni mise en concurrence préalable a été nécessaire le 01 mars 2023.

L'analyse des offres est intervenue et a permis de désigner les attributaires.
Les critères de jugement étaient les suivants : Prix 60% / Valeur technique 40%

AR Prefecture

043-214301442-20230306-2023_005-DE
Reçu le 07/03/2023

Vu le code de la commande publique,

Après présentation du rapport d'analyse des offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Décide** d'attribuer le marché aux prestataires suivants au regard de la procédure adaptée initiale :

LOT 1 : Chauffage

Entreprise SARL Rivier & Fils, sise : LANTRAC

Pour un montant de 6 714.79 € HT

Vote : unanimité

LOT 2 : Menuiseries

Entreprise Laffont Menuiseries, sise : LANTRAC

Pour un montant de 13 500 € HT

Vote : unanimité

LOT 5 : Electricité

Entreprise Régis Cortial, sise : LANTRAC

Pour un montant de 4 492 € HT

Vote : 6 Pour, 1 Contre, 1 Abstention

LOT 6 : Plomberie

Entreprise SARL Rivier & Fils, sise : LANTRAC

Pour un montant de 1 618.20 € HT

Vote : unanimité

A l'issue de la consultation initiale, les lots 3 et 4 étaient infructueux car aucune offre n'a été déposée pour ces lots sur la plate-forme. Un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable (conformément à l'article R 2122-2 3° du CCP) a donc été lancée pour le lot 3. L'entreprise Cammarota été consultée. Par ailleurs, au vu des budgets plus élevés que prévu pour les autres lots, il ne sera pas donné de suite concernant le lot 4.

Après analyse de l'offre de l'entreprise Cammarota et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

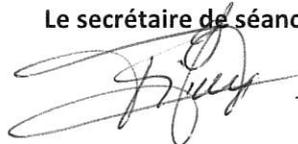
- **Décide** d'attribuer le lot 3 à l'entreprise Cammarota, sise : Le Monastier-Sur-Gazeille
Pour un montant de 24 887.20 € HT
- **Décide** de ne pas reconsulter pour le lot 4
- **Autorise** monsieur le Maire, à signer les marchés avec les entreprises retenues et les éventuels avenants
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune ;

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.
Au registre sont les signatures

Le Maire,
Laurent GENTES



Le secrétaire de séance,



AR Prefecture

043-214301442-20230306-2023_005-DE
Reçu le 07/03/2023